



CE QUI CHANGE POUR VOUS, PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION

À partir du 1^{er} Septembre 2020



Contrôle Back Office sur vos factures et AH (Attestation sur l'Honneur)

Date de début des travaux = date de pose de l'isolant :

- Pensez à ajouter la date de pose de l'isolant sur vos factures et AH
- Respectez le délai minimum de 10 jours* entre la date de signature du devis et date de pose de l'isolant

*7 jours francs minimum, prévoyez donc 10 jours car les jours francs ne prennent pas en compte les week-ends et jours fériés

Cohérence entre la facture et l'AH pour la mise en place (ou non) d'un pare-vapeur

- Lorsque la mise en place d'un pare-vapeur est nécessaire, vous devez l'indiquer sur votre facture ET sur votre AH, le Back-Office vérifiera la cohérence entre ces deux documents :

L'isolation thermique réalisée a nécessité la mise en place d'un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent : Oui Non



Ces points seront contrôlés lors des audits post travaux



Tarification Baisse de la bonification pour l'isolation des planchers bas (BAR EN 103)

Ménages Précaires et très Précaires	Ménages Classiques
Passage de 30 à 20 €/m ²	Passage de 20 à 10 €/m ²



Réglementation Démarchage téléphonique



Ce qui est interdit

- Démarchage sur la base de listes téléphoniques achetées
- Démarchage sur base de l'annuaire téléphonique
- Démarchage téléphonique auprès de consommateurs n'ayant aucune relation contractuelle avec votre société



Ce qui est autorisé

- Démarchage téléphonique de votre base de clients
- Démarchage téléphonique de prospects qui laissent volontairement leurs coordonnées sur votre site internet pour être contactés
- Démarchage par porte à porte
- Démarchage sur stands à l'entrée de grandes surfaces
- Démarchage par emailing de prospects ayant expressément donné leur consentement préalable à cette fin



En cas de non-respect, TOTAL MARKETING FRANCE se réserve le droit de mettre fin à la convention de partenariat


CE QUI CHANGE POUR VOUS, PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION

À partir du 1^{er} Septembre 2020





Audits Post-travaux Renforcement des contrôles des chantiers d'isolation de combles, toitures, planchers bas en résidentiel ET en tertiaire

→ Augmentation du nombre de chantiers audités :

Résidentiel	Tertiaire 
Isolation des planchers bas → doublement des contrôles	Isolation des combles ou de toitures Isolation des planchers bas → 100% de contrôles des chantiers > à 500 m²

→ Plus de points contrôlés sur vos chantiers

Comment vous y préparer : 
Les bonnes pratiques 

✓ Le délai minimum de 10 jours* entre signature du devis et début des travaux fera l'objet d'un recueil d'informations auprès du bénéficiaire

*7 jours francs minimum, prévoyez donc 10 jours car les jours francs ne prennent pas en compte les week-ends et jours fériés

→ **Pensez à informer systématiquement votre client de ce délai minimum**

✓ Le bénéficiaire doit pouvoir présenter devis, facture (et Cadre de Contribution en résidentiel)
→ **Rappelez à votre client de bien conserver ces 3 documents pour présentation lors des contrôles post-travaux**

✓ Les aménagements nécessaires contrôlables de façon visible et non destructive doivent être mentionnés sur la facture :

- Coffrage ou écran de protection autour des conduits de fumées,
- Coffrage ou écran de protection autour des dispositifs d'éclairage encastrés,
- Réhausse rigide au-dessus de la trappe d'accès,
- Pare-vapeur lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage.

La mise en place d'un pare-vapeur apparaît dorénavant sur l'AH et devient un critère de contrôle supplémentaire

→ **Pensez à vérifier que la facture et l'AH sont renseignées de façon cohérentes**



Les dossiers qui ne respectent pas ces critères seront classés non-satisfaisants. Pour rappel, les dossiers non-satisfaisants impliquent un retour sur site pour lever les réserves, prendre des photos à l'appui, et faire une attestation signée de votre client pour garantir le retour sur site.